



Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Sarthe

ORGANISATION DU SERVICE RENSEIGNEMENTS EN DROIT DU TRAVAIL

POUR QUI ?

Le service renseignements en droit du travail informe et conseille les salariés et employeurs du secteur privé exclusivement. Il n'est pas compétent pour les agents titulaires et contractuels des fonctions publiques (Etat, hospitalière ou territoriale à l'exception des salariés en contrat aidé) ni pour le personnel administratif des chambres consulaires.

POUR QUOI ?

Toute question relative au droit du travail (notamment contrat de travail, durée du travail, salaire...). Pour toute autre question (activité partielle, services à la personne), se rapprocher des services spécialisés de la DDETS

Ce service n'est pas habilité à :

- Calculer les droits au chômage et indemnités de rupture de contrat, congés payés ...
- Renseigner sur les cotisations sociales
- Constituer un dossier prud'homal

Main d'œuvre étrangère :

Les démarches concernant la main-d'œuvre étrangère sont dorénavant traitées exclusivement par des plateformes interrégionales en contactant le service en ligne : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Contact par téléphone, appui du centre contact citoyen : 0 806 001 620 ou par le formulaire en ligne <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/contact>

LES USAGERS SONT RENSEIGNES SELON LES 3 MODALITES SUIVANTES :

- **La réception physique** à la DDETS 72 (19 boulevard PAIXHANS RDC bâtiment B) **uniquement sur rendez-vous d'une durée de 30 minutes.**
- La prise des rendez-vous est effectuée uniquement via le site internet de la DREETS <http://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr>
 - soit par l'utilisateur lui-même
 - soit par les agents du service renseignements

Un formulaire précisant l'objet du rendez-vous doit être complété.

En cas d'impossibilité, ne pas oublier d'annuler le rendez-vous sur le site de la DREETS

➤ **L'accueil téléphonique au 0 806 000 126**

Celui-ci est réalisé du lundi au vendredi, de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30, à l'exception du jeudi après-midi qui est fermé au public.

➤ **La demande écrite de renseignements**

Les usagers peuvent solliciter le service renseignements :

-soit par courrier envoyé à la DDETS

19, boulevard Paixhans CS 51912 - 72019 Le Mans cedex 2

-soit par voie électronique via le formulaire en ligne sur le site internet de la DREETS <http://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr>